

## Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Alliance Canoë-Kayak Val de Loire (ACKVL)

En date du 1<sup>er</sup> Février 2020

Les membres de l'ACKVL (28 présents ou représentés sur 50) se sont réunies en Assemblée générale pour délibérer sur l'état de fonctionnement et les futures actions de l'association.

La présidence de la séance est assurée par M. Thomas De Boysson

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Appel des membres
2. Adoption du Procès Verbal 2018
3. Rapport moral du président
4. Bilan financier pour l'exercice 2019
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Budget prévisionnel pour l'exercice 2020
7. Bilan des activités 2019
8. Tarif de la cotisation pour 2021
9. Renouvellement des membres du comité directeur
10. Divers

### Délibération

1. Suite à l'appel des membres, le président soumet au vote le PV 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
2. Après lecture du rapport moral, le président le soumet au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
3. Après lecture du rapport financier par le trésorier, le président soumet au vote le bilan financier et le budget prévisionnel. Ils sont tout deux adoptés à l'unanimité.
4. Les modifications apportées au tarif de la cotisation 2021 sont adoptées à l'unanimité.
5. Le président sollicite des candidatures en vue du renouvellement du tiers des membres du comité directeur (4 postes à pourvoir + 3 postes vacants).

Prénoms	Noms	Suffrages exprimés	Voix obtenues
Sandrine	Pasquier	28	28 (élu)
Adeline	Gérardin	28	28 (élu)
Jean-Pierre	Sevestre	28	28 (élu)
Yannick	Tisset	28	28 (élu)
Catherine	Loiseau	28	28 (élu)
Stéphane	Leconte	28	28 (élu)
Childéric	Thoreau	28	28 (élu)

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Saint-Denis-en-Val, le 17/02/2020

Le président, M. Thomas De Boysson

